



**Assurons
un monde
plus ouvert**

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de CNP Assurances - 17 avril 2020

Discours de Madame Rose-Marie Van Lerberghe

Présidente du Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations était composé en 2019 de Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, Philippe Wahl Président-directeur général de La Poste, Laurent Mignon, Président du directoire de BPCE et Jean-Paul Faugère, notre Président.

Je les remercie pour leur participation à ces travaux, malgré leur emploi du temps très chargé et leurs lourdes responsabilités. Je salue leur assiduité et leur implication sur ces sujets plus humains que financiers.

Le Comité s'est réuni le 20 février 2019 et le 19 février 2020, et les membres du Comité ont en outre été consultés à plusieurs reprises en procédure écrite en tant que de besoin, pour notamment étudier les propositions de renouvellement des administrateurs et des membres des comités spécialisés et les candidatures aux fonctions clés de l'entreprise.

Le Comité a examiné au début de l'année 2020 les propositions de nominations des administrateurs dont la ratification est proposée à cette Assemblée générale. Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de la modification de la composition du conseil d'administration, en vigueur depuis le 4 mars 2020, et vient tirer les conséquences de l'évolution de capital de CNP Assurances.

Le Comité a examiné la question de la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, qui concernent pour CNP Assurances le Président Jean-Paul Faugère, et le directeur général Antoine Lissowski.

Le Comité des rémunérations et des nominations a recommandé de laisser inchangée pour l'exercice 2020 la rémunération fixe annuelle de 280 000 € de M. Jean-Paul Faugère au titre de son mandat

de Président du Conseil d'administration, ce montant étant inchangé depuis 2016. Il est rappelé qu'il ne bénéficie pas de rémunération variable.

S'agissant d'Antoine Lissowski, Directeur général, la structure de sa rémunération reste également inchangée, à savoir une partie fixe de 400 000 euros et une partie variable liée à des objectifs quantifiables et qualitatifs documentés et pouvant atteindre un montant maximum de 50 000 euros.

Pour ce qui est de la rémunération variable au titre de l'exercice 2019, le Comité a considéré, au vu de l'analyse de l'évolution des indicateurs financiers de PNA et de RBE que les objectifs quantifiables étaient atteints. De même, l'analyse des résultats obtenus sur les objectifs qualitatifs, consistant à conforter le modèle multi-partenarial et à mettre en œuvre les initiatives stratégiques étaient également atteints. Au global le Comité a recommandé au conseil d'administration l'attribution de la part variable de 50 000 euros au titre de l'exercice 2019, dont 60 % sera payée en 2020, 20 % en 2021, 10% en 2022 et en 2023.

Le comité est également informé des principes qui gouvernent la politique de rémunération des salariés et de certaines catégories d'entre eux, comme les preneurs de risque, au travers de la politique de rémunération Groupe validée par le conseil d'administration.

Le Comité des rémunérations et des nominations, après avoir pris connaissance des niveaux de rémunérations et de l'atteinte des objectifs des titulaires des fonctions clés ainsi que du second dirigeant effectif, a émis un avis favorable aux propositions formulées par le Directeur général.

Le Comité a effectué une revue des compétences et d'honorabilité des administrateurs. Les compétences requises portent sur la stratégie et l'analyse financière, actuarielle et juridique. Il est rappelé qu'il appartient au Comité de vérifier que le Conseil d'administration dans son ensemble réunit bien l'ensemble de ces compétences, et qu'au-delà, les compétences spécifiques de chacun des administrateurs permettent de bénéficier d'éclairages complémentaires sur les segments de marchés sur lesquels le Groupe CNP Assurances opère. Ce travail a donc été effectué pour les récentes nominations d'administrateurs.

Il nous revient également de vérifier l'indépendance des administrateurs qualifiés d'indépendants, à savoir Marcia Campbell, Jean-Paul Faugère, Stéphane Pallez et moi-même. Cette vérification consiste à s'assurer de l'absence de lien avec l'entreprise, pour éviter tout conflit d'intérêts. L'indépendance de notre Président a été discutée, puisqu'il est également administrateur d'une filiale consolidée, Caixa Seguros Holding.

Comme l'année précédente, nous considérons que la présence de notre Président au conseil de cette filiale est très importante et ne fait pas obstacle à son indépendance.

Enfin, nous avons à l'issue du processus d'évaluation externe du fonctionnement du conseil d'administration, eu la confirmation d'une appréciation très positive sur la gouvernance de CNP Assurances, et identifié quelques domaines d'amélioration dont les plans d'actions correspondants seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2020.